

DEPARTEMENT  
DU VAR

EXTRAIT du REGISTRE  
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale  
De GRIMAUD

PREFECTURE DU  
VAR - TOULON

C. C. A. S. de GRIMAUD  
697 route nationale  
83310 GRIMAUD

**Objet :** Autorisation de mandatement sur crédits d'investissement 2025 – Budget  
CCAS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf novembre à dix heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	10
- Votants :	10

**Présents :** Madame Martine LAURE  
Monsieur François BERLOLOTTO  
Madame Viviane BERTHELOT  
Madame Janine LENTHY  
Madame Marie-Dominique FLORIN  
Madame Yvette ROUX  
Madame Isabelle LUPORINI  
Madame Mireille BRUNEAU  
Madame Anne ZACHARY  
Monsieur Stéphane PEYNE

**Excusés :** Monsieur Alain BENEDETTO  
Monsieur Jean-Louis BESSAC  
Madame Eva VON FISCHER BENZON  
Madame Simone LONG  
Madame Huguette REBOUL

**Secrétaire de Séance :** Anne-Charlotte SALVI

Afin de permettre la poursuite d'opérations d'investissement entre deux exercices budgétaires et en application des dispositions de l'article L.1612-1 du C.G.C.T, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à mandater, à compter du 01 janvier 2025, les dépenses d'investissement relatives à l'exercice 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, conformément au détail ci-joint :

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le 20/11/2024

ID : 083-268302049-20241119-2024\_26-DE

**Budget CCAS :**

Article	Libellé nature	Budget 2024	Anticipation crédits 2025
2051	Concessions, brevets, licences	4 500 €	1 125 €
	<b>Total chapitre 20</b>	<b>4 500 €</b>	<b>1 125 €</b>
21351	Installations générales	3 000 €	750 €
21828	Matériels de transport	3 000 €	750 €
21838	Matériel bureautique et Informatique	3 000 €	750 €
21848	Mobilier	7 000 €	1 750 €
2188	Autres immobilisations corporelles	4 429,46 €	1 107 €
	<b>Total chapitre 21</b>	<b>20 429,46 €</b>	<b>5 107 €</b>
2314	Constructions sur sol d'autrui	32 900 €	8 225 €
	<b>Total chapitre 23</b>	<b>32 900 €</b>	<b>8 225 €</b>
	<b>Total Général</b>	<b>57 829,46 €</b>	<b>14 457 €</b>

Il est rappelé que la décision sollicitée cessera de produire ses effets dès l'adoption du budget unique correspondant.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

**La Vice-Présidente,  
Martine LAURE**

